

**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**De la commune de SAINT-BEAT-LEZ**

**Nbre de Conseillers : 15**

**En exercice : 15** L'an deux mille vingt-trois le 20 septembre à 20H00  
**Présents : 13** Le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est  
**Votants : 15** réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, dans le lieu habituel  
**Pour : 13** de ses séances  
**Contre : 00** Date de la convocation : 12 septembre 2023  
**Abstention : 02** Date d'affichage : 12 septembre 2023

**Présents : ANDRE Michèle, ARNAUNE Julien, BOUCHE Mickael, BRON Karine, CHANGEUX Anna, CAPDEVILLE Alain, DREYER Guy, FONDEVILLA Ghislain, MARTINEZ Guy, MINATCHY Adeline, NOUGES André, ROUX Gérard, RUBIO MAZARIO Fidel**

**Absents : PEREFARRES Charlotte, POISSON Chantal**

**Procuration : PEREFARRES Charlotte a donné procuration à FONDEVILLA Ghislain  
POISSON Chantal a donné procuration à BRON Karine**

**Mr Gérard ROUX a été nommé secrétaire**

**OBJET** : Approbation de la convention de délégation de service public pour la gestion du camping

Madame le Maire rappelle que le Conseil Municipal en sa séance du 17 janvier 2023 avait décidé de lancer la procédure de mise en concurrence d'une DSP pour camping de la Brèche Romaine concernant la gestion et l'exploitation

Madame le Maire rappelle également que cette première procédure a été déclarée infructueuse par délibération en date du 7 avril 2023 car la seule offre déposée était incomplète.

Par cette même délibération, le Conseil Municipal autorisait Madame le Maire à lancer une nouvelle procédure.

Le 31 juillet 2023, une nouvelle procédure est engagée.

Cette délégation de service public a fait l'objet d'une publication le 31 juillet 2023 sur la plateforme La Dépêche

La candidature et offre a été remise dans le délai fixé, soit avant le 31 juillet 2023 à 12h00 :

- Monsieur Leslie HEVESI et Monsieur Marc HEVESI

La commission d'ouverture des plis s'est réuni le 6 septembre 2023, ont ouvert et analysé l'unique offre et ont constaté qu'il était nécessaire de demander un rendez-vous aux candidats. Celui-ci a été fixé le 18 septembre 2023. L'analyse et le rapport sont joints.

Après avoir recueilli l'avis de cette commission, l'offre des Messieurs HEVESI Leslie et Marc a été jugée comme répondant mieux aux missions de cette service public qui leur seraient confiées et aux critères demandés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve le choix de Messieurs HEVESI Leslie et Marc comme délégués pour l'exploitation et gestion du camping
- Autorise Madame le Maire à signer le contrat à intervenir

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus  
Pour copie conforme.

Le Maire,  
Anna CHANGEUX

